



## Terms of Reference

Evaluation finale du projet Projet GEF-Pompage Solaire « Promotion du développement des systèmes de pompage photovoltaïques pour l'irrigation »

---

Lieu : Basé à domicile avec des missions à Rabat/Maroc

Date limite de soumission: 08/03/2022

Type de contrat : Contrat Individuel

Langue requise : français

Date de début:

Description de la mission: Evaluation finale du projet Projet GEF-Pompage Solaire « Promotion du développement des systèmes de pompage photovoltaïques pour l'irrigation »

Durée de la mission : 30 jours ouvrables.

Réf :

---

## I. INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure appuyés par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale (EF) à la fin du projet. Les présents termes de référence (TdR) énoncent les attentes associées à l'EF du projet de grande envergure intitulé projet GEF-Pompage Solaire « Promotion du développement des systèmes de pompage photovoltaïques pour l'irrigation » (N°5284 PIMS), mis en œuvre par l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique. Le projet a démarré le 14<sup>er</sup> Octobre 2016 et se trouve actuellement dans sa dernière année de mise en œuvre, sachant que le projet a bénéficié d'une prolongation de 18 mois. Le processus d'EF doit suivre les directives décrites dans le document « Directives pour réaliser les évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM ».

## II. HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PROJET

Au Maroc, les effets du changement climatique sont perceptibles depuis plusieurs années avec la diminution régulière de la disponibilité en eau, l'irrégularité de la production agricole et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, augmentation du niveau de la mer, etc.).

Les impacts de ce changement climatique sont multiples et touchent plusieurs secteurs sensibles tels que les ressources en eau, l'agriculture, les forêts, les ressources naturelles, la biodiversité et la santé humaine. Les impacts sont également économiques, avec une grande vulnérabilité des secteurs du tourisme et des infrastructures, et sociaux avec l'augmentation de la pauvreté et le développement de la migration vers les villes. Ces impacts freinent le développement du Maroc et notamment au niveau des zones vulnérables telles que les oasis, les forêts, les montagnes et le littoral.

Conscient de cette problématique et afin de pallier, le Maroc s'est engagé à adopter une approche intégrée, participative et responsable envers la lutte contre le changement climatique. La stratégie du Maroc est fondée sur deux principes, à savoir la mise en œuvre d'une politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'introduction de technologies propres, et la mise en place d'une politique d'adaptation qui prépare l'ensemble de sa population et de ses acteurs économiques à faire face à la vulnérabilité de territoire et son économie aux effets néfastes au changement climatique.

Le royaume a soumis récemment sa contribution prévue déterminée au niveau national (INDC) à la CCNUCC. Avec l'appui international, il s'engage à réduire ses émissions des gaz à effet de serre de 32% à l'horizon 2030. Cet objectif ambitieux a valu au Maroc le rating « Suffisant » du Global Climate Tracker plaçant le royaume au 3ème rang mondial juste après le Bhoutan et le Costa Rica. Ce classement confirme que les objectifs de réduction adoptés par le Royaume se situe à un niveau cohérent avec l'objectif planétaire de réduire les émissions des GES pour limiter le réchauffement climatique à une augmentation maximale de 2°C.

Cette volonté politique de lutter contre le réchauffement climatique est aujourd'hui reflétée dans la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, initiée par sa Majesté le Roi Mohammed VI lors de ses discours de 2009 et de 2010, et de formalisée dans une Loi Cadre qui est devenue une référence pour les nouvelles politiques publiques du Royaume.

Le présent projet vise à promouvoir l'adoption de systèmes de pompage photovoltaïques (PV) pour l'irrigation localisée par la création d'un cadre propice à la mise en œuvre du programme national ; le renforcement des capacités des différents acteurs concernés ; l'appui à la sensibilisation des opérateurs et des agriculteurs sur l'intérêt économique et environnemental du pompage solaire ; la mise en œuvre de mécanismes de financement facilitant l'acquisition des systèmes PV de pompage ; la normalisation des installations solaires pour l'irrigation ; et la mise en œuvre d'un cadre de suivi des impacts du projet en matière d'atténuation des émissions des GES.

Le Point Focal National du projet est l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE). Le projet est mis en œuvre en étroite collaboration avec le MTEDD, le MAPMDREF, le GCAM, le MEF et d'autres partenaires.

L'objectif du projet est la mise en place d'un cadre propice au développement du pompage solaire et création des conditions favorables (techniques, financières, organisation et accompagnement) pour sa réussite.

Le projet est structuré en 4 produits ciblés par le programme selon les axes ci- après :

**I. Les unités de pompage PV comprenant un ensemble de configurations sont conçues, évaluées, installées et en cours de mise en œuvre à travers :**

- L'Accompagnement des projets de pompage solaire grâce à des protocoles de configuration, d'implantation et de maintenance ;
- La Réalisation de projets de démonstration pour le potentiel de pompage d'eau par énergie solaire ;
- La Mise en place d'un schéma de disposition finale et de recyclage pour réduire les effets de fuite de réduction des émissions GES associées au projet ;
- La Mise en place d'un système de suivi et des indicateurs pour assurer de manière fiable le suivi de la consommation d'énergie, de l'eau et des réductions d'émissions de GES.

**II. Un cadre propice de mise en œuvre durable et des standards pour les pratiques de pompage solaire et de fertirrigation sont développés :**

- La Conception et mise en œuvre d'un modèle d'entreprise de service d'énergies renouvelables (RESCO) pour soutenir la mise en œuvre du Programme national de promotion pour le pompage solaire de l'eau d'irrigation ;
- La Conception et mise en place d'un système de contrôle de qualité ;
- L'Elaboration d'un outil de vulgarisation et d'accompagnement à la reconversion à l'irrigation localisée, à l'optimisation de la fertirrigation pour démontrer aux agriculteurs les avantages financiers immédiats du passage à un régime de fertirrigation optimal ;
- L'Elaboration d'un concept de NAMA en appui au programme.

**III. Des Mécanismes de soutien financier et d'incitations sont identifiés, conçus et proposés au MEF pour mise œuvre tels que :**

- L'Appui des banques locales du secteur privé pour concevoir et offrir des produits financiers adaptés aux agriculteurs pour soutenir l'adoption du pompage solaire ;
- La Proposition d'incitations et avantages fiscaux pertinents qui renforcent l'intérêt d'acquérir la technologie PV ;
- L'Analyse et proposition d'options pour un meilleur alignement des subventions avec les pratiques de fertirrigation durable.

**IV. Les capacités des bénéficiaires sont renforcées dans le développement, de la mise en œuvre et la gestion des systèmes de pompage solaire et d'irrigation associés à travers :**

- Renforcement des capacités des parties prenantes pour développer une prise de conscience et des capacités techniques locales en matière de technologie solaire de pompage, la planification des activités, de coûts de cycle de vie, l'assurance de qualité, de maintenance, d'approvisionnement et de commercialisation ;
- Renforcement des capacités de production nationale d'équipements et de composants à identifier;
- Formation des techniciens à la conception à l'installation, à l'exploitation et à la maintenance de système de pompage photovoltaïque ;

- Formation des professionnels de la finance à l'évaluation des projets de pompage solaire bancables;
- Renforcement des capacités des partenaires concernés dans l'application de pratique de fertirrigation optimale.

Le budget total du projet est de 73.542.726 USD, financés par le FEM à hauteur de 2.639.726 USD (Don), la contribution du Gouvernement Marocain s'élève à 70.803.000 USD, et celle du PNUD à 100.000 USD.

## **Enjeux du projet pour le Maroc**

- Valoriser les efforts du secteur agricole dans l'atténuation des gaz à effet de serre ;
- Dégager des synergies avec les initiatives nationales en termes de réduction des gaz à effet de serre ;
- Innover des mécanismes de développement propre ;
- Se positionner parmi les projets structurants au niveau international.

La gestion du projet est placée sous la responsabilité du Directeur National du Projet (DNP). La première responsabilité du DNP est de veiller à ce que le projet produise les résultats indiqués dans le document du projet et qu'ils soient livrés aux normes de qualité requises et en considération des contraintes de temps et de coût.

Les fonctions d'Agence d'exécution du FEM sont facilitées par le PNUD par un contrôle indépendant et objectif du projet, un appui technique et stratégique et un suivi de la qualité. Cela permet de veiller à ce que les exigences de gestion et les étapes du projet soient assurées et appuient l'atteinte des objectifs du projet.

Les entités de gouvernance et de gestion du projet GEF-Pompage Solaire sont comme suit :

- **Le Comité de Pilotage** : ce comité est responsable des décisions relatives à l'orientation stratégique du projet. Il se réunit au moins une fois par an ou en tant que de besoin. Toute question liée à la mise en œuvre, ou tout changement relatif à la conception ou à la portée du projet, devront être discutés par le comité de pilotage.
- **L'Unité de Gestion de Projet (UGP)** : cette unité est instaurée au sein de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), et a pour mission principale la gestion de la réalisation du projet GEF-Pompage Solaire, sous la supervision directe du Directeur National du Projet et du Comité de Pilotage. Elle est composée d'un Coordonnateur National responsable de la gestion opérationnelle du projet à plein temps, assisté par une assistante technique, une assistante administrative et financière et des cadres de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE). L'UGP est chargée, conformément aux responsabilités qui incombent à chacun de ses membres.
- **Les Comités thématiques de suivi du projet** : ces comités sont mis en place pour assurer la concertation avec les partenaires lors de la préparation des termes de référence des activités inscrites dans le plan de travail annuel approuvé par le comité de pilotage, et le suivi de leur mise en œuvre.
- **L'Assurance Qualité du projet** : cette responsabilité est déléguée par le Comité de pilotage du projet au PNUD qui veillera au bon déroulement et à la qualité du projet. L'Assurance Qualité est assurée par une chargée de programme du PNUD.

Le projet GEF-Pompage Solaire soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) et plus directement l'ODD 2 ("Mettre fin à la faim, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir une agriculture durable"), l'ODD 7 ("Energie abordable, fiable, durable et moderne pour tous"), l'ODD

13 ("Lutte contre le changement climatique et son impact") et l'ODD 15 ("La protection et l'utilisation durable des écosystèmes sur la terre").

Par ailleurs et au vu du contexte de la pandémie COVID-19, le projet a été impacté par la crise sanitaire qui a retardé la mise en œuvre des activités du projet notamment les activités de terrain (projets pilotes) et actions de sensibilisation. Cependant, le projet a poursuivi ses activités à distance moyennant des canaux de communication digitale.

## V. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION FINALE

Le rapport d'EF doit évaluer la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était prévu et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéficiaires de ce projet et contribuer à l'amélioration générale de la programmation du PNUD. Le rapport d'EF encourage la responsabilité et la transparence, et évalue l'étendue des réalisations du projet.

Cette évaluation devra permettre de :

- (i) apprécier l'état de réalisation des activités,
- (ii) estimer dans quelles mesures le projet a atteint ses objectifs en termes d'effets et d'impact,
- (iii) juger de l'adéquation des moyens mis en œuvre aux objectifs poursuivis,
- (iv) identifier les problèmes de mise en œuvre et apprécier les solutions proposées,
- (v) capitaliser sur les aménagements et/ou réorientations des activités, de financement et des méthodes de travail.
- (vi) proposer des mécanismes visant l'institutionnalisation des acquis du projet, le plan de renforcement des capacités, les résultats des expertises thématiques élaborés par le projet en vue de leur intégration dans le cadre des plans et contrats programmes sectoriels dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie.

Elle a pour mandat :

1. L'examen des documents de base du projet, notamment le « document du projet » et son cadre logique ainsi que les rapports annuels du projet ;
2. L'analyse de l'organisation du projet et de son montage institutionnel, afin de juger de son efficacité et de son degré d'adaptation aux spécificités du projet et à son environnement naturel et institutionnel ;
3. L'appréciation du rôle et succès du projet dans la mobilisation des partenaires et des acteurs ciblés ainsi que le degré de leur implication respective dans la réalisation des activités du projet ;
4. L'examen des pratiques de gestion durable réalisés dans les sites ciblés par le projet ;
5. L'évaluation du progrès enregistré à la fin du projet envers la réalisation des objectifs prévus, et l'analyse des défis ;
6. L'examen du budget et de la gestion financière ;
7. L'élaboration de propositions et recommandations pertinentes pour une stratégie de sortie du projet, portant sur tous les enjeux identifiés. Par ailleurs, la mission esquissera

et analysera l'intérêt et l'opportunité, le cas échéant, d'une éventuelle seconde phase du projet (deuxième tranche de financement).

En particulier, dans le cas du projet GEF-Pompape Solaire, les aspects suivants seront examinés :

- Evaluer le degré d'appropriation du projet et ses objectifs par les différentes catégories cibles (agriculteurs, coopératives et associations agricoles, conseillers agricoles, cadres et techniciens agricoles, secteur privé du pompage solaire, secteur du financement, représentants des départements de la transition énergétique et du développement durable, secteur de l'eau),
- Dégager et approcher les changements induits par le projet en termes de comportements des agriculteurs, des coopératives et associations agricoles, des conseillers agricoles, des acteurs d'accompagnement institutionnels du pompage solaire, des entreprises locales de services en énergies renouvelables et pompage solaire, du secteur du financement
- Faire ressortir l'impact du projet sur l'adoption de nouvelles des solutions propres recourant aux énergies renouvelables pour l'irrigation agricole, les pratiques et modes de conduite et de gestion de l'irrigation agricole;
- Evaluer l'impact du projet sur l'évolution de la prise de conscience et le regain d'intérêt suscité par l'approche du projet auprès des agriculteurs, des coopératives et associations agricoles, des conseillers agricoles, des acteurs institutionnels de l'agriculture, du secteur privé du pompage solaire, des acteurs du financement, représentants des départements de la transition énergétique et du développement durable, secteur de l'eau;
- Evaluer le degré d'intégration du projet dans les programmes et projets sectoriels des partenaires institutionnels au niveau de l'agriculture et l'irrigation agricole, de la transition énergétique, de l'environnement et du développement durable ;
- Analyser et évaluer la performance de la démarche et interventions du projet qui est à caractère institutionnel et innovateur dans ses chantiers en termes d'intégration dans la stratégie de transition énergétique et de la stratégie agricole
- Pertinence et l'adaptation ou non des indicateurs du suivi et de l'évaluation choisis aussi bien au contexte de mise en œuvre qu'aux exigences du document du projet ? Dans quelle mesure la batterie de critères retenus répondent et expriment les effets et les impacts aussi bien spécifiques que globaux du projet ?
- Statuer sur le système de S&E que le projet a mis en place durant sa durée, ainsi que les enseignements à tirer pour les autres projets.
- L'évaluation de l'impact induit par le projet et des différents chantiers ouverts et engagés par le projet avec les différents bureaux d'assistance technique en vue de mesurer l'évolution du projet et d'approcher le degré d'atteinte des objectifs prévus et de l'impact et effets éventuels sur les changements et modes opérés chez les bénéficiaires directs et indirects du projet.
- Evaluer l'impact de la pandémie du COVID-19 en termes de calendrier d'exécution, d'interventions sur le terrain, de mobilisation des parties prenantes et des conditions économiques et sociales des bénéficiaires.

## VI. APPROCHE et MÉTHODOLOGIE

Les approches/méthodologies à adopter doivent permettre une mise en œuvre efficace de l'évaluation, y compris les directives de sécurité, des revues documentaires approfondies,

l'utilisation prioritaire des consultants nationaux et le recours par les évaluateurs à des réunions et des entretiens virtuels avec les parties prenantes. Ces méthodologies et approches, ainsi que toutes les limitations rencontrées pendant le processus d'EF, doivent être détaillées dans le rapport initial d'EF et le rapport final d'EF

Le rapport d'EF doit ainsi fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles.

L'évaluateur doit examiner toutes les sources d'information pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation (tels que le FIP, le plan de lancement du PNUD, la Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD/PDRES), le document de projet, les rapports de projet, dont les RMP annuels, les révisions du budget du projet, les rapports sur les enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l'évaluateur juge utile pour étayer cette évaluation. L'évaluateur doit examiner les indicateurs de base/outils de suivi de référence et à mi-parcours du domaine focal du FEM, soumis au FEM au moment de l'approbation du directeur et aux étapes de mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi qui doivent être complétés avant le début de la mission d'EF sur le terrain.

L'évaluateur doit suivre une approche participative et consultative garantissant une implication active de l'équipe projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du FEM), des partenaires de mise en œuvre, du bureau de pays du PNUD, du conseiller technique régional, des bénéficiaires directs et d'autres parties prenantes.

La participation des parties prenantes est indispensable à la réussite de l'EF. Cette mobilisation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres (PNUD, GEF, MTEDD, MAMPDREF, ONCA, AMEE, AMISOLE, GCAM, Tamwil El Fellah, Les coopératives et associations agricoles bénéficiaires du projet, les entreprises de proximité RESOVERT). En outre, l'évaluateur est censé effectuer des missions sur le terrain où les projets pilotes ont été initiés.

La conception et la méthodologie spécifiques de l'EF devraient ressortir des consultations entre l'équipe de l'EF et les parties susmentionnées quant à ce qui est approprié et réalisable pour atteindre le but et les objectifs de l'EF et répondre aux questions d'évaluation, compte tenu des contraintes de budget, de temps et de données. L'équipe de l'EF doit utiliser des méthodologies et outils tenant compte du genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD, soient intégrées dans le rapport d'EF.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, doit être clairement exposée dans le rapport initial d'EF et faire l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord entre le PNUD, les parties prenantes et l'équipe de l'EF.

Toutefois, une certaine souplesse sera permise pour permettre à l'équipe d'évaluation de déterminer les meilleurs outils et méthodes de collecte et d'analyse des données. Par exemple, les TdR peuvent suggérer d'avoir recours à des questionnaires, des visites sur le terrain et des entretiens, mais l'équipe d'évaluation doit pouvoir revoir cette approche en concertation avec le



responsable de l'évaluation et les principales parties prenantes. Ces modifications de l'approche doivent être convenues au préalable et reprises clairement dans le rapport initial d'EF).

Le rapport final doit décrire l'ensemble de l'approche adoptée pour l'EF et la justification de cette approche en rendant explicites les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l'approche de l'évaluation.

S'il n'est pas possible de se rendre dans le pays ou de se déplacer à l'intérieur du pays pour la mission d'EF, l'évaluateur doit élaborer une méthodologie tenant compte de cette situation et prévoir de procéder à l'évaluation à distance et de façon virtuelle, en ayant notamment recours à des méthodes d'entretien à distance et à des revues documentaires approfondies, à l'analyse de données, à des enquêtes et à des questionnaires d'évaluation. Ce point doit être détaillé dans le rapport initial d'EF et convenu avec l'unité mandatrice.

Si tout ou partie de l'EF doit s'effectuer de manière virtuelle, il convient de tenir compte de la disponibilité, de la capacité ou de la volonté des parties prenantes d'être interrogées à distance. En outre, leur accès à Internet ou à un ordinateur peut poser problème, car de nombreux interlocuteurs gouvernementaux et nationaux peuvent travailler depuis chez eux. Ces limitations doivent être reflétées dans le rapport final d'EF.

Si la collecte de données/mission sur le terrain n'est pas possible, alors les entretiens pourraient s'effectuer à distance par téléphone ou en ligne (Skype, Zoom, etc.). Le consultant international peut travailler à distance avec le soutien sur place des évaluateurs dans la mesure où ces derniers sont en mesure d'intervenir et de se déplacer en toute sécurité. Aucune partie prenante, aucun consultant ou membre du personnel du PNUD ne saurait être mis en danger et la sécurité est la priorité absolue.

Une courte mission de validation peut être envisagée si elle est jugée sans risque pour le personnel, les consultants et les parties prenantes, et si le calendrier de l'EF le permet. De même, des consultants nationaux qualifiés et indépendants peuvent être recrutés pour conduire l'EF et les entretiens dans le pays, si leur sécurité est garantie.

## **VII. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'ÉVALUATION FINALE**

L'EF doit évaluer la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique/de résultats du projet (voir l'Annexe A des TdR). Elle doit évaluer les résultats par rapport aux critères décrits dans les Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM.

La portée de l'EF doit détailler et inclure les aspects du projet qui seront couverts par l'EF, comme le calendrier, ainsi que les principales questions d'intérêt pour les utilisateurs que l'évaluateur doit aborder.

La section du rapport d'EF sur les constatations doit couvrir les sujets énumérés ci-dessous. Une présentation complète du contenu du rapport d'EF est fournie en Annexe C des TdR.

Les critères nécessitant une notation sont marqués d'un astérisque (\*).

### CONSTATATIONS :

### Conception/élaboration du projet :

- Priorités nationales et appropriation par le pays
- Théorie du changement
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Mesures de protection sociale et environnementale
- Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

### Mise en œuvre du projet :

- Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
- Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
- Financement et cofinancement du projet
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée (\*), mise en œuvre (\*) et évaluation globale du S&E (\*)
- Partenaire de mise en œuvre (PNUD) (\*) et agence d'exécution (\*), contrôle/mise en œuvre globale du projet et exécution (\*)
- Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales

### Résultats du projet :

- Évaluer la réalisation des résultats par rapport aux indicateurs en rendant compte du niveau de progrès pour chaque objectif et indicateur de résultat au moment de l'EF et en notant les réalisations finales
- Pertinence (\*), Efficacité (\*), Efficience (\*) et réalisation globale du projet (\*)
- Durabilité : financière (\*), sociopolitique (\*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (\*), environnementale (\*) et probabilité globale de durabilité (\*)
- Appropriation par les pays
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes et relèvement, droits fondamentaux, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon les cas)
- Additionnalité du FEM
- Rôle de catalyseur / Effet de répliation
- Progrès vers l'impact

### Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés

- L'EF doit inclure un résumé des principales constatations. Les constatations doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données.
- La section sur les conclusions est rédigée à la lumière des constatations. Les conclusions doivent être exhaustives et équilibrées, largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'EF. Elles doivent mettre en avant les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification et/ou la résolution des problèmes importants ou des questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
- Le rapport doit présenter des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et à l'attention des utilisateurs cibles de l'évaluation concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation.
- Le rapport d'EF doit également comprendre les enseignements qui peuvent être tirés de l'évaluation, y compris les meilleures pratiques concernant la pertinence, la performance et le succès, qui peuvent fournir des connaissances acquises à partir de circonstances particulières (les méthodes de programmation et d'évaluation utilisées, les partenariats, les leviers financiers, etc.) applicables à d'autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque c'est possible, l'équipe de l'EF doit inclure des exemples de bonnes pratiques concernant la conception et la mise en œuvre du projet.
- Il est important que les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés du rapport d'EF intègrent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le rapport d'EF comprendra un tableau de notations d'évaluation, comme présenté ci-dessous :

**Tableau 2 des TdRs : Tableau de notations d'évaluation pour le projet GEF-Pompage Solaire  
« Promotion du développement des systèmes de pompage photovoltaïques pour  
l'irrigation»**

Suivi et évaluation (S&E)	Note <sup>1</sup>
Conception du S&E à l'entrée	
Mise en œuvre du plan de S&E	
Qualité globale du S&E	
Mise en œuvre et exécution	Note
Qualité de la mise en œuvre/du contrôle du PNUD	
Qualité de l'exécution par le partenaire de mise en œuvre	
Qualité globale de la mise en œuvre/exécution	
Évaluation des résultats	Note
Pertinence	
Efficacité	
Effizienz	
Note de la réalisation globale du projet	
Durabilité	Note
Ressources financières	
Socioéconomique	
Cadre institutionnel et de gouvernance	
Environnementale	
Probabilité globale de durabilité	

## VIII. CALENDRIER

La durée totale de l'EF sera d'environ (25-30) jours ouvrables en moyenne) sur une période de six semaines à compter du (14/03/ 2022). Le calendrier provisoire de l'EF est le suivant :

Calendrier	Activité
(08./...03./2021)	Clôture des candidatures
(10/03/2021)	Sélection de l'évaluateur
(11./03/2021)	Période de préparation de l'EF (communication des documents de projet)
(16/03./2021)	Examen des documents et préparation du rapport initial d'EF
(20/03./2021)	Finalisation et validation du rapport initial d'EF – au plus tard au début de la mission d'EF
(28/03/2021)	Mission d'EF : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain, etc.
(04/04/2021)	Réunion de clôture de la mission et présentation des premières constatations – au plus tôt à la fin de la mission d'EF
(04-11./04./2021)	Préparation du projet de rapport d'EF
(11./04./2021)	Diffusion du projet de rapport d'EF pour commentaires

<sup>1</sup>Les réalisations, l'efficacité, l'efficacité, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle et l'exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de six points : 6=Très satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement satisfaisant (MS), 3=Moyennement insatisfaisant (MI), 2=Insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (TI). La durabilité est notée sur une échelle de quatre points : 4=Probable (P), 3=Moyennement probable (MP), 2=Moyennement improbable (MI), 1=Improbable (I)

(14./04/2021)	Intégration des commentaires sur le projet de rapport d'EF dans la piste d'audit et finalisation du rapport d'EF
(18./04/2021)	Préparation et publication de la réponse de la direction
(21./04/2021)	Atelier de clôture avec les parties prenantes
(31./04/2021)	Date prévue de l'achèvement de l'ensemble du processus d'EF

Il peut être envisagé une extension de délai si l'évaluation est retardée d'une manière ou d'une autre en raison de la COVID-19.

Les options pour les visites de sites doivent figurer dans le rapport initial d'EF.

## IX. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION FINALE

#	Élément livrable	Description	Calendrier	Responsabilités
1	Rapport initial d'EF	L'évaluateur précise les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l'EF	Au plus avant la mission d'EF : (20./03/2021)	L'évaluateur soumet le rapport initial à l'unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation	Premières constatations	Fin de la mission d'EF : (04./04/2021)	L'évaluateur présente ses constatations à l'unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de rapport d'EF	Projet de rapport complet conformément aux <i>directives de l'Annexe C des TdR</i> avec les annexes	Dans la semaine suivant la fin de la mission d'EF : (11/04/2021)	L'évaluateur soumet le projet de rapport à l'unité mandatrice ; il est ensuite révisé par le CTR, l'unité coordinatrice du projet et le PFO FEM
5	Rapport final d'EF* dans les deux versions Française et Anglaise + piste d'audit	Rapport final révisé et piste d'audit de l'EF dans laquelle l'EF détaille comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'EF ( <i>voir le modèle en Annexe H des TdR</i> )	Dans la semaine suivant la réception des commentaires sur le projet de rapport : (18/04/2021)	L'évaluateur soumet les deux documents à l'unité mandatrice

\*Tous les rapports finaux d'EF seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l'analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d'évaluation du PNUD<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Disponible sur : <http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml>

## X. DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION FINALE

La responsabilité principale de gérer l'EF incombe à l'unité mandatrice. L'unité mandatrice de ce projet d'EF est le bureau de pays du PNUD.

L'unité mandatrice passera un contrat avec les évaluateurs et s'assurera que l'évaluateur disposera en temps utile des facilités de voyage dans le pays. L'équipe projet sera chargée de prendre contact avec l'évaluateur afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes et organiser les visites sur le terrain.

L'unité mandatrice et l'équipe du projet apporte le soutien pour l'organisation de réunions virtuelles/à distance en cas de besoin. L'unité mandatrice devra fournir une liste mise à jour des parties prenantes et de leurs coordonnées (téléphone et courriel) à l'équipe du projet.

## XI. QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES

Un évaluateur indépendant conduira l'EF – ayant l'expérience des projets et des évaluations dans d'autres région. L'évaluateur sera responsable de la conception générale et de la rédaction du rapport d'EF et de la coordination de la mission. L'expert(e) sera chargé(e) d'évaluer les tendances naissantes concernant les cadres réglementaires, les allocations budgétaires, le renforcement des capacités, de travailler avec l'équipe projet pour définir l'itinéraire de la mission d'EF, etc.).

L'évaluateur ne peut pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doit pas avoir effectué l'évaluation de ce projet et ne doit pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

L'évaluateur sera sélectionné sur la base des compétences suivantes :

### 1/ Expert (e) National (e) ou International (e)

#### Éducation

- Diplôme master en techniques d'évaluation/Environnement/Développement Durable/Energies /Agriculture ou tout autre domaine étroitement lié ;

#### Expérience

- Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
- Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
- Compétences dans le domaine des énergies renouvelables et du pompage solaire ;
- Compétence dans le domaine de l'environnement agricole
- Expérience professionnelle dans l'évaluation des projets;
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'évaluation des projets de développement ;
- Compréhension avérée des questions liées au genre dans le domaine de l'énergie - agriculture ;
- Excellente aptitude à la communication ;
- Compétences avérées en matière d'analyse ;
- Une expérience dans l'évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies sera considérée comme un atout ;

- Une expérience dans la mise en œuvre d'évaluations à distance sera considérée comme un atout.

#### Langue

- Maîtrise de l'anglais et le français à l'écrit et à l'oral.

## **XII. CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATEUR**

L'évaluateur est tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUÉ. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L'évaluateur doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

## **XIII. MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS**

- Versement de 20 % du paiement après la présentation satisfaisante de la version finale du rapport initial d'EF et après approbation de l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du projet de rapport d'EF à l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du rapport final d'EF et après approbation de l'unité mandatrice et du CTR (via les signatures sur le formulaire d'approbation du rapport d'EF), et une fois soumise la piste d'audit de l'EF

Critères à remplir pour émettre le paiement final de 40 %<sup>3</sup>

- Le rapport final d'EF comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l'EF et suit les directives relatives à l'EF.
- Le rapport final d'EF est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au projet concerné (le texte n'a pas été copié et collé à partir d'autres rapports d'évaluation).
- La piste d'audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.

*Conformément au règlement financier du PNUD, lorsque l'unité mandatrice et/ou le consultant déterminent qu'un livrable ou qu'un service ne peut être fourni de manière satisfaisante en raison de l'impact de la COVID-19 et des limitations sur l'EF, ce livrable ou ce service ne sera pas payé.*

<sup>3</sup> L'unité mandatrice est tenue d'effectuer les paiements à l'équipe de l'EF dès que les conditions prévues dans les TdR sont remplies. Si une discussion continue oppose l'unité mandatrice à l'équipe de l'EF quant à la qualité et à l'exhaustivité des derniers éléments livrables, le conseiller régional S&E et la direction du fonds vertical doivent être consultés. Si nécessaire, la haute direction de l'unité mandatrice, l'unité des services d'achat et le bureau d'appui juridique seront également informés afin qu'une décision puisse être prise quant à la rétention ou non du paiement de tout montant qui pourrait être dû à l'évaluateur ou aux évaluateurs, à la suspension ou à la résiliation du contrat et/ou au retrait du contractant concerné de toutes les listes pertinentes. Pour plus de détails, voir la Politique du PNUD en matière de contrat individuel : [https://popp.undp.org/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP\\_POPP\\_DOCUMENT\\_LIBRARY/Public/PSU\\_Individual%20Contract\\_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default](https://popp.undp.org/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default)

*En raison de la situation actuelle et des implications de la COVID-19, un paiement partiel peut être envisagé à hauteur du temps investi dans la production du livrable dont il n'a pu assurer la fourniture complète en raison de circonstances échappant à son contrôle.*

#### XIV. PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Présentation recommandée de la proposition :

- a) **Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité** à l'aide du [modèle](#)<sup>4</sup> fourni par le PNUD ;
- b) **CV et Notice personnelle** ([Formulaire P11](#))<sup>5</sup> ;
- c) **Brève description de l'approche de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée (1 page max)
- d) **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et de tous les autres frais de déplacement associés (billet d'avion, per diem, etc.), en répartissant les coûts à l'aide du modèle joint au [modèle de Lettre de confirmation d'intérêt](#). Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

**Critères d'évaluation de la proposition :** seules les propositions conformes aux critères seront évaluées. Les propositions seront évaluées selon une méthode combinant plusieurs notations – où la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 % et le tarif proposé comptera pour 30 % la note totale. Le contrat sera attribué au candidat qui obtiendra la meilleure note combinée et aura accepté les conditions générales du PNUD.

#### Phase 1 : Evaluation technique des offres

L'évaluation technique sera effectuée sur la base des critères suivants :

Critères	Notation
<b>Méthodologie</b>	30
Note méthodologique proposée Non conforme : Incohérente ou non conforme aux TdRs ou omission d'un élément essentiel qui touche à la substance des TdRs (mauvaise compréhension) ( <b>0 point</b> ) ; Simple : Reprend de manière très simple les termes de référence ( <b>15 points</b> ) ;	30

<sup>4</sup>

<https://intranet.undp.org/unit/bom/ps/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

<sup>5</sup> [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11\\_Personal\\_history\\_form.doc](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc)



Améliorée : Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l'approche présenté Conforme aux TDRs, détaillants la consistance avec bonne compréhension de l'ensemble des missions et apportant une valeur ajoutée (Enrichissement ou nouvelle propositions pertinentes) (30 points) ;	
<b>Profil de l'évaluateur</b>	70
Diplôme master en Evaluation/Environnement/Développement Durable/Energies ou tout autre domaine étroitement lié ;	10
Expérience dans le domaine des énergies renouvelables, du pompage solaire, de l'irrigation agricole; <5 ans : 0 points 5-10 : 10 points >10 ans : 20 points	20
Expérience professionnelle dans l'évaluation des projets financés par le FEM ;( au moins 1 référence)	15
Expérience professionnelle dans l'évaluation des projets de développement ; (5 points par référence/Evaluations)	25
<b>Total</b>	<b>100</b>

## XV. DEPOTS DES OFFRES

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés à l'adresse (13, Avenue Ahmed Balafrej Souissi Casier ONU, Poste Rabat-Chellah 10 000 Rabat Morocco ) dans une enveloppe cachetée portant la référence suivante « Consultant pour l'évaluation finale du Projet GEF-Pompage Solaire Promotion du développement des systèmes de pompage photovoltaïques pour l'irrigation au Maroc » ou par courrier électronique à l'adresse suivante UNIQUEMENT : [registry.ma@undp.org](mailto:registry.ma@undp.org) d'ici au 08/03 à 16 h ). Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

## ANNEXES

### Liste des annexes

- Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats
- Annexe B des TdR : Dossier d'informations sur le projet, soumis à l'examen de l'équipe de l'EF
- Annexe C des TdR : Contenu du rapport d'EF
- Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d'évaluation
- Annexe E des TdR : Code de conduite du GNUE applicable aux évaluateurs
- Annexe F des TdR : Échelles de notation de l'EF
- Annexe G des TdR : Formulaire d'approbation du rapport d'EF
- Annexe H des TdR : Piste d'audit de l'EF

### Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats

Objectifs/produits	Indicateur	Situation de référence	Cible en fin de projet	Source d'information	Risques et hypothèses
<b>Objectif du Projet : Promouvoir l'adoption de systèmes de pompage photovoltaïque pour l'irrigation localisée au Maroc</b>	Nombre supplémentaire de tonnes d'émissions de CO2 évitées par an (en plus du scénario de référence et attribuées au projet)	0	11 697 tCO2/an Total de 233 940 tCO2 sur la durée de vie de 20 ans de toutes les pompes	Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement (ces rapports comporteront une section réservée au suivi des réductions d'émissions). Cette section sera alimentée par le système d'information élaboré pour le calcul et le suivi des réductions d'émissions.	Hypothèse : Réduction d'émissions directes sur une base annuelle, en appliquant un facteur de causalité du FEM de 60%. Risque : Fuites liées à la réutilisation des pompes à combustible substituées.
	Nombre de PS installées	1 500	3 750	Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.	Hypothèse : application d'un facteur de causalité du FEM de 60%. Risque : voir section 8 sur les risques de retard de mise en œuvre des modalités opérationnelles d'octroi des subventions et de réalisation des projets de pompage solaire.
	Combustible économisé (tep/an)	2 700 tep/an	4 050 tep/an		
	Nombre de nouveaux partenariats avec des RESCOs promus pour la fourniture de solutions améliorées d'EE ciblant les communautés mal desservies et les femmes.	0	5 nouveaux partenariats développés	Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.  Liste des RESCOs ayant bénéficié de renforcement de capacités et d'assistance technique.  Statistiques et rapports d'activités des banques partenaires.	Hypothèse: les activités du projet catalyseront avec succès l'intérêt des RESCO du secteur privé pour les produits et opportunités de marché du pompage solaire.
	Nombre de personnes (femmes et hommes) bénéficiant d'un accès amélioré à de l'énergie durable	0	18750 (3750 systèmes de PS bénéficiant à 3 750 foyers ruraux)	Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.	Hypothèse: la cible du nombre de pompes solaires installées est atteinte.
<b>Produit 1 : Les unités de pompage PV comprenant un ensemble de</b>	Puissance cumulée des PS installées - kW	9 560 kW	23 900 kW	Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.	Hypothèse : application d'un facteur de causalité du FEM de 60%. Risque: voir section 8.0 sur les

configurations sont conçues, évaluées, installées et en cours de mise en œuvre					risques de retard de mise en oeuvre des modalités opérationnelles d'octroi des subventions et de réalisation des projets de pompage solaire.
	Nombre d'unités de pompage PV de démonstration de grande taille installées / (femmes et hommes)	0	10	Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.	
	Disponibilité d'un système MRV	Non : absence de procédures et de système de suivi-évaluation des émissions et impacts du programme	Oui : Système MRV conçu et opérationnalisé pour assurer de manière fiable le suivi des avancées du projet et des réductions d'émissions de GES	Rapport de conception du système MRV.  Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.	Hypothèse: bonne coopération entre les agriculteurs ciblés pour le reporting des informations opérationnelles des systèmes solaires installés.

Objectifs/produits	Indicateur	Situation de référence	Cible en fin de projet	Source d'Information	Risques et Hypothèses
Produit 2 : Un cadre de mise en œuvre durable et des standards pour les pratiques de pompage solaire et de fertirrigation en goutte à goutte sont développés	Nombre de RESCOs créées ou accompagnées	0	5 RESCOs créées ou accompagnées	Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement retraçant la liste des RESCOs ayant bénéficié des activités de renforcement de capacités et d'assistance technique du Projet.	
	Disponibilité de procédures de normalisation et de labellisation des équipements (Oui/Non)	Non : Absence de procédures et de normalisation et de labellisation des principaux composants de PS	Oui : Des procédures de normalisation et de labellisation sont adoptées, testées et en place pour les principaux composants de PS	Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement. Rapports d'activité de l'AMEE.	
	Disponibilité d'un système d'audit et	Non : Absence de	Oui : un système d'audit et	Rapports trimestriels de	

	d'évaluation de la qualité des installations (Oui/Non)	contrôle des systèmes de pompage PV	d'évaluation de la qualité des systèmes PPV est développé	suivi de l'état d'avancement.	
	Disponibilité d'un outil d'information sur le régime optimal de dosage d'engrais en irrigation localisée et de calcul des économies de coûts pour les agriculteurs (Oui/Non)	Non : Absence d'information des agriculteurs sur la gestion optimale de la fertirrigation et ses avantages financiers	Oui : Un outil d'information sur le régime optimal de dosage d'engrais en irrigation localisée et de calcul des économies de coûts est conçu et opérationnel	Rapport de conception de l'outil d'information sur la fertirrigation.  Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.	Hypothèse: Participation active des services ministériels régionaux à la sensibilisation des agriculteurs sur l'intérêt d'optimiser la fertirrigation.
	Disponibilité d'un concept de NAMA actualisé en appui au programme d'installation du pompage PV (Oui/Non)	Non : Absence d'un concept de NAMA actualisé en appui au programme national de PS	Oui : Le concept de la NAMA actualisé et validé pour soumission au registre NAMA de la CCNUCC	Document de NAMA.  Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.	Hypothèse: Engagement du Gouvernement marocain à adopter, appuyer, suivre et vérifier la NAMA proposée.

Objectifs/produits	Indicateur	Situation de référence	Cible en fin de projet	Source d'Information	Risques et Hypothèses
<b>Produit 3 : Des mécanismes de soutien financier et d'incitations sont identifiés, conçus et proposés en collaboration avec le MEF pour mise œuvre</b>	Nombre de banques impliquées dans le programme	0 : Les banques locales privées ne sont pas impliquées dans le financement du programme	4 banques locales privées totalement impliquées dans le financement du programme	Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.  Rapports statistiques et d'activités des banques partenaires.	En supposant une perception positive des banques de ce segment de marché.
	Disponibilité d'incitations fiscales au pompage solaire (Oui/Non)	Non : Absence d'incitations fiscales au pompage solaire	Oui : Incitations/instruments fiscaux pertinents conçus en collaboration avec le MEF pour adoption	Rapport d'analyse de modélisation dynamique. Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.	Adhésion du Ministère des Finances à l'approche de modélisation et son accord pour l'approbation des instruments proposés.
	Disponibilité d'une analyse des options d'alignement des subventions aux engrais avec les pratiques de fertirrigation durables en goutte à goutte	Non : Absence d'options d'alignement	Oui : Les options d'alignement sont analysées	Rapport d'analyse des options. Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement du Projet.	Adhésion du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Finances à l'analyse.

<b>Produit 4 : Les capacités des bénéficiaires sont renforcées dans le développement, la mise en œuvre et la gestion des systèmes de pompage solaire et d'irrigation goutte à goutte associés</b>	Nombre d'acteurs dont les capacités techniques sont renforcées concernant la technologie PV, son entretien...	0	400	Rapports de formation, rapports du projet, rapport de communication et de sensibilisation, compte rendu du comité de pilotage du Projet.	
	Nombre de techniciens formés spécialisés en conception, installation, exploitation et maintenance des systèmes de PS	0	30	Rapports de formation.  Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.	Adhésion des organismes de formation professionnelle.
	Nombre de professionnels de la finance dont les capacités d'évaluation des projets de pompage solaire sont renforcées	0	40	Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.	Adhésion des banques commerciales au Projet
	Nombre d'acteurs dont les capacités sont renforcées en matière de maîtrise optimale des pratiques de fertirrigation	0	160	Rapports de formation.  Outils de communication et de formation.  Rapports trimestriels de suivi de l'état d'avancement.	Adhésion de l'Agence de Développement Agricole et du Ministère de l'Agriculture.

## Annexe B des TdR : Dossier d'informations sur le projet, soumis à l'examen de l'équipe de l'EF

#	Éléments (privilégier les versions électroniques lorsqu'elles existent)
1	Formulaire d'identification de projet (FIP)
2	Plan de lancement du PNUD
3	Document de projet final PNUD-FEM, avec toutes les annexes
4	Demande d'approbation du directeur
5	Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD (PDRES) et plans de gestion connexes (le cas échéant)
6	Rapport de l'atelier initial
7	Rapport d'évaluation à mi-parcours et réponse de la direction aux recommandations
8	Tous les rapports sur la mise en œuvre des projets (RMP)
9	Rapports d'avancement (trimestriels, semestriels ou annuels, avec les plans de travail et les rapports financiers associés)
10	Rapports de mission de contrôle
11	Procès-verbaux des réunions du comité directeur du projet et d'autres réunions (par ex. réunions du Comité d'examen des projets)
12	Outils de suivi du FEM (de l'approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet)
13	Indicateurs de base FEM/FPMA/FSCC (à partir du FIP, de l'approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet) ; seulement pour les projets FEM-6 et FEM-7
14	Données financières, y compris les dépenses réelles par résultat et les coûts de gestion, y compris la documentation de toute révision budgétaire majeure
15	Données sur le cofinancement avec les contributions prévues et réelles, ventilées par type de cofinancement, par source et selon que la contribution est considérée comme un investissement mobilisé ou des dépenses de fonctionnement
16	Rapports d'audit
17	Versions électroniques des produits du projet (brochures, manuels, rapports techniques, articles, etc.)
18	Exemples de supports de communication relatifs au projet
19	Liste récapitulative des réunions formelles, ateliers, etc. organisés, avec la date, le lieu, le sujet et le nombre de participants
20	Toute donnée de suivi socioéconomique pertinente, comme les revenus / les niveaux d'emploi moyens des parties prenantes dans la zone cible, l'évolution des revenus liés aux activités du projet
21	Liste de contrats et d'achats d'articles de plus de 5 000 dollars (organisations ou entreprises ayant conclu un contrat pour les produits du projet, sauf en cas d'information confidentielle)
22	Liste de projets/initiatives contribuant aux objectifs du projet approuvés/lancés après l'approbation du projet par le FEM (c'est-à-dire tout résultat à effet de levier ou de catalyseur)
23	Données sur l'activité pertinente du site Internet du projet – par exemple, le nombre de visiteurs uniques par mois, le nombre de pages consultées, etc. sur la période concernée (si elles sont disponibles)
24	Document de programme pays du PNUD (DPP)
25	Liste/carte des sites du projet, en précisant ceux pour lesquels des visites sont proposées

26	Liste et coordonnées du personnel du projet, des principales parties prenantes, notamment des membres du conseil du projet, le CTR, les membres de l'équipe projet et les autres partenaires à consulter
27	Éléments livrables du projet qui fournissent des preuves documentaires de la progression vers la réalisation du projet
	<i>Documents supplémentaires, selon les besoins</i>

### **Annexe C des TdR : Contenu du rapport d'EF**

i.	Page de titre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titre du projet appuyé par le PNUD et financé par le FEM</li> <li>• N° projet SIGP PNUD et n° projet FEM</li> <li>• Calendrier de l'EF et date du rapport final d'EF</li> <li>• Région et pays concernés par le projet</li> <li>• Domaine focal/Programme stratégique du FEM</li> <li>• Agence d'exécution, partenaire de mise en œuvre et autres partenaires du projet</li> <li>• Membres de l'équipe de l'EF</li> </ul>
ii.	Remerciements
iii.	Table des matières
iv.	Acronymes et abréviations
1.	Résumé analytique (3-4 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau d'informations sur le projet</li> <li>• Description du projet (brève)</li> <li>• Tableau de notations d'évaluation</li> <li>• Résumé concis des constatations, des conclusions et des enseignements tirés</li> <li>• Tableau récapitulatif des recommandations</li> </ul>
2.	Introduction (2-3 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalité et objectif de l'EF</li> <li>• Portée</li> <li>• Méthodologie</li> <li>• Collecte et analyse des données</li> <li>• Déontologie</li> <li>• Limites de l'évaluation</li> <li>• Structure du rapport de l'EF</li> </ul>
3.	Description du projet (3-5 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage et durée du projet, y compris les étapes</li> <li>• Contexte de développement : facteurs environnementaux, socioéconomiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet</li> <li>• Problème que le projet cherche à régler : menaces et obstacles</li> <li>• Objectifs immédiats et de développement du projet</li> <li>• Résultats attendus</li> <li>• Principales parties prenantes : liste récapitulative</li> <li>• Théorie du changement</li> </ul>
4.	Constatations
4.1	Conception/élaboration du projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs</li> <li>• Hypothèses et risques</li> <li>• Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation prévue des parties prenantes</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur</li> </ul>
4.2	Mise en œuvre du projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement et cofinancement du projet</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale (*)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre/contrôle par le PNUD (*) et exécution par le partenaire de mise en œuvre (*), mise en œuvre/exécution globale du projet (*), coordination et problèmes opérationnels</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales (mesures de protection)</li> </ul>
4.3	Résultats et impacts du projet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progression vers les objectifs et les résultats attendus</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence (*)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité (*)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Efficiences (*)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation globale (*)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*), probabilité globale de durabilité (*)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appropriation par les pays</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Égalité des sexes et autonomisation des femmes</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Questions transversales</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Additionnalité du FEM</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet de catalyseur/de réplication</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progrès vers l'impact</li> </ul>
5.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principales constatations</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conclusions</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignements tirés</li> </ul>
6	Annexes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>TdR de l'EF (sans les annexes aux TdR)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Itinéraire de la mission d'EF, y compris le résumé des visites sur le terrain</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des personnes interrogées</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des documents examinés</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matrice des questions d'évaluation (critères d'évaluation avec les questions clés, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaires utilisés et résumés des réponses</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableaux de cofinancement (si non inclus dans le corps du rapport)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échelles de notation de l'EF</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire signé d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire signé du code de conduite du GNUE</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire signé d'approbation du rapport d'EF</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>À joindre séparément : Piste d'audit de l'EF</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>À joindre séparément : indicateurs de base ou outils de suivi FEM/FPMA/FSCC pertinents</li> </ul>



## Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d'évaluation

Questions des critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
<i>(insérer des questions d'évaluation)</i>	<i>(par ex. les liens existants, le niveau de cohérence entre la conception du projet et l'approche adoptée pour sa mise en œuvre, les activités spécifiques menées, la qualité des stratégies d'atténuation des risques, etc.)</i>	<i>(par ex. documentation du projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, équipe du projet, partenaires du projet, données collectées tout au long de la mission d'EF, etc.)</i>	<i>(par ex. analyse de documents, analyse de données, entretiens avec l'équipe projet, entretiens avec les parties prenantes, etc.)</i>
Efficacité : dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
Efficience : le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, sociopolitiques et/ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
Égalité des genres et autonomisation des femmes : comment le projet a-t-il contribué à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ?			
Impact : existe-t-il des indications que le projet a contribué à (ou permis de) progresser vers une réduction des pressions exercées sur l'environnement et/ou une amélioration de l'état écologique ?			
Impacts du covid 19 : comment le projet a-t-il été impacté et quelles mesures ont été prises ?			
<i>(Agrandir le tableau pour inclure des questions relatives à tous les critères évalués : suivi et évaluation, mise en œuvre/contrôle par le PNUD, exécution par le partenaire de mise en œuvre, sujets transversaux, etc.)</i>			

## Annexe E des TdR : Code de conduite du UNEG applicable aux évaluateurs

L'indépendance concerne la capacité à évaluer sans subir d'influence indue ni de pression d'une quelconque partie (y compris le groupe chargé du recrutement) et à garantir aux évaluateurs le libre accès aux renseignements sur l'objet de l'évaluation. L'indépendance assure une légitimité et une perspective objective aux évaluations. Une évaluation indépendante réduit le risque de conflits d'intérêts qui pourraient survenir avec les notes attribuées par les personnes impliquées dans la gestion du projet évalué. L'indépendance est l'un des dix principes généraux de l'évaluation (avec les principes, objectifs et cibles).

### Les évaluateurs/consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s'engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
8. Doivent veiller à ce que l'indépendance de jugement soit maintenue et que les conclusions et recommandations de l'évaluation soient présentées de manière indépendante.
9. Doivent confirmer qu'ils n'ont pas participé à la conception et à l'exécution du projet évalué, ni à aucune activité de conseil le concernant, et qu'ils n'ont pas effectué l'évaluation à mi-parcours du projet.

### Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'évaluation

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom de l'évaluateur : \_\_\_\_\_

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à \_\_\_\_\_ (Lieu) le \_\_\_\_\_ (Date)

Signature : \_\_\_\_\_

## Annexe F des TdR : Échelles de notation de l'EF

Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle, l'exécution, la pertinence	Notations pour la durabilité :
<p>6 = Très satisfaisant (TS) : dépasse les attentes et/ou aucune lacune</p> <p>5 = Satisfaisant (S) : répond aux attentes et/ou aucune lacune ou lacunes mineures</p> <p>4 = Moyennement satisfaisant (MS) : répond plus ou moins aux attentes et/ou lacunes mineures</p> <p>3 = Moyennement insatisfaisant (MI) : un peu en dessous des attentes et/ou lacunes importantes</p> <p>2 = Insatisfaisant (I) : très en dessous des attentes et/ou lacunes majeures</p> <p>1 = Très insatisfaisant (TI) : graves lacunes</p> <p>Évaluation impossible (EI) : les informations disponibles ne permettent pas de procéder à l'évaluation</p>	<p>4 = Probable (P) : risques négligeables pour la durabilité</p> <p>3 = Moyennement probable (MP) : risques modérés pour la durabilité</p> <p>2 = Moyennement improbable (MI) : risques importants pour la durabilité</p> <p>1 = Improbable (I) : risques élevés pour la durabilité</p> <p>Évaluation impossible (EI) : l'incidence attendue et l'ampleur des risques pour la durabilité n'ont pas pu être évaluées</p>

## **Annexe G des TdR : Formulaire d'approbation du rapport d'EF**

**Rapport d'évaluation finale de** *(titre du projet et numéro SIGP du PNUD)*, **examiné et autorisé par :**

### **Unité mandatrice (Point focal S&E)**

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### **Conseiller technique régional (Nature, climat et énergie)**

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## Annexe H des TdR : Piste d'audit de l'EF

Institution/ Organisation	#	Numéro du paragraphe / Emplacement du commentaire	Commentaire / Retour sur le projet de rapport d'EF	Réponse de l'équipe de l'EF et mesures prises